



1^{er} Comité d'experts du Programme métropolitain de développement des tiers-lieux

Compte-rendu

Participants :

- **Métropole** : David Monteau, Florence Louette, Martine Vazquez, François Arlandis, Eloy Lafaye, Stéphanie Morisset, Martin Niedziela
- **Consortium Île-de-France Tiers-Lieux** : Emma Feldhender, Juliette Choupin, Aurélien Denaes (A + c'est mieux), Fanette Bonnet et Juliette Bompont (Actes If), Amaury De Buchet (CTL, *en ligne*)
- **Partenaires** : Carine Camors (IPR), Kathia Barthélémy (ANCT, *en ligne*), Nadège Guiraud (27^e région, *en ligne*), Bruno-Louis Seguin (Hub Francil'IN), Kelly Campet et Elisa Yavchitz (Les Canaux), Xabier Iriondo et Rémy Roubert (CMA)
- **Saint-Maur-des-Fossés** : Meredith BELLIARD
- **Sceaux** : Florence PRESSON
- **Excusés** : Abdoulaye Diarra (ANTL), Antoine Baudrit (Banque des Territoires).

Sommaire :

- **Saint-Maur-des-Fossés** – Reconversion de l'usine de gestion de l'eau
- **Sceaux** – Crédit d'un FabLab innovation et numérique
- **Ajustements du fonctionnement du comité d'experts**

Saint-Maur-des-Fossés – Reconversion de l'usine de gestion de l'eau

Description synthétique du projet :

Par sa reconversion, l'ancienne Usine de l'eau a vocation à devenir un lieu éco-responsable, innovant et solidaire, en ouvrant ses portes aux dynamiques associatives, entrepreneuriales et citoyennes.

Ce lieu démonstrateur de la ville durable ouvert à tous les publics offrira une proposition d'animations et d'activités innovantes autour de l'économie circulaire et de ses ressources, en faisant le lien entre l'histoire du site et les nouveaux usages de la ville.

Actions prévues par la commune éligibles au financement du Programme Tiers-Lieux :

- Travaux d'aménagement (second œuvre)
- Achat des équipements (mobilier en réemploi & parc de machines et informatique)
- AMO accompagnement gouvernance et renforcement du modèle économique – *ajoutée par la commune sur demande de la Métropole suite au comité d'experts.*

Recommandations du comité d'experts :



Plusieurs questions ont été posées au sujet du choix envisagé par la commune d'un fonctionnement de ce lieu en régie, avec ensuite des appels à projets / conventions d'occupation / concessions pour certains espaces. La pluralité de ces délégations pose notamment question pour le maintien d'une unité et cohérence globale du site.

- La commune aurait besoin d'être **accompagnée en ingénierie sur ce volet de méthode, gouvernance et renforcement du modèle économique** afin d'assurer la cohérence globale du site, sans uniquement juxtaposer différentes activités dans différents espaces, au détriment de l'unité du lieu.



Identification riche et précise faite par la commune du tissu d'acteurs locaux à associer au projet pour faire le lien avec les différents espaces envisagés (FabLab, artisanat, événementiel, volet pédagogique autour de la Marne et des enjeux de l'eau).

- Le comité d'experts a cependant émis quelques doutes sur la viabilité de l'espace d'agriculture urbaine en sous-sol, pour lequel il pourrait être pertinent de creuser davantage ce qui serait effectivement envisageable et possible dans les conditions spécifiques du lieu.



Pour la commune, le choix de la régie s'explique notamment par le fort investissement financier de la part de la municipalité. Des discussions en interne sur des modèles plus ouverts (type SCIC) ont eu lieu mais n'ont pas abouti.

- Développer la démarche tiers-lieu du site : la place prépondérante de la commune dans la gestion du site (le « contenant ») est logique vis-à-vis de ses investissements initiaux, mais sur le volet du « contenu » et de l'**animation des espaces, elle gagnerait à donner de la place à d'autres acteurs** pour dépasser le seul équipement public et ainsi développer un modèle (juridique et économique) véritablement mixte [cf. accompagnement].
- **Mobiliser les élus (et agents) de la commune en lien avec le projet lors des événements de sensibilisation** (visites apprenantes, webinaires) sur la thématique tiers-lieux, pour favoriser

leur montée en compétence sur les modèles d'organisation possibles et la posture de facilitatrice vers laquelle pourrait tendre la commune vis-à-vis du projet.



- Réfléchir sur un **phasage du lieu sur la période 2023-26** avant la livraison « finale », pour permettre aux acteurs locaux et futurs publics de s'approprier les espaces et d'expérimenter dans l'intervalle, afin de pouvoir adapter le site à leurs besoins.



La diversité des espaces envisagés et les modalités de circulation au sein du tiers-lieu (promenades et parcours) semblent adaptées pour favoriser un accès large et diversifié des publics riverains comme ceux plus éloignés.

- Comme évoqué précédemment, il faudra toutefois réfléchir à la cohérence globale du lieu pour inviter aux échanges entre chaque pôle du tiers-lieu ; ainsi que la question de ses abords pour faire le lien avec le reste de la commune.

Décisions du Comité d'examen de la Métropole du Grand Paris :

- **Financement de 200 000 €** à travers le Fonds Innover dans la Ville, correspondant au montant demandé par la commune.
- **Activation de la clause de suivi renforcé du projet** : au vu du potentiel du projet et du financement demandé, cette clause permettra à la Métropole de participer aux comités de pilotage du projet, notamment pour porter la voix du Comité d'experts.

Contacts pouvant être mobilisés pour la suite du projet :

- **Suivi global et coordination** : Annabelle Clairay (Métropole - Chargée de mission Economie circulaire et solidaire), notamment en vue des comités de pilotage du projet : annabelle.clairay@metropolegrandparis.fr
- **Démarche tiers-lieu et place de la collectivité :**
 - Juliette Choupin (Consortium IdF Tiers-Lieux) notamment dans le cadrage de l'AMO gouvernance / modèle éco : juliette@idftierslieux.org
 - Kelly Campet (Les Canaux) : kelly.campet@lescanaux.com
- **Espace FabLab** : Makers IDF : makers-idf@framalistes.org notamment Antonin Fournier (afougrand@gmail.com ; 06 47 65 06 55).
- **Lien avec l'artisanat** : Xabier Iriondo (CMA) : xabier.iriondo@cma-idf.fr

Ressources complémentaires :

- [Etude exploratoire de France Active sur les modèles économiques des tiers-lieux](#)
- [Guide pratique pour transformer un bâtiment en tiers-lieu en 8 étapes](#)

Sceaux – Crédation d'un FabLab innovation et numérique

Description synthétique du projet :

La collectivité de Sceaux s'engage dans la création d'un FabLab dédié à la création vidéo et numérique dans le Quartier des Blagis [Quartier Métropolitain d'Innovation] à la frontière de Bagneux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses ; faisant notamment suite à des démarches de concertation et de co-construction avec des étudiants et riverains.

Décisions du Comité d'examen de la Métropole du Grand Paris

À la suite de la présentation du projet de Sceaux devant le Comité d'experts Tiers-Lieux, il a finalement été préconisé de financer ce projet au titre du Programme Innover dans la Ville (plutôt que le Programme Tiers-Lieux), davantage adapté à ce projet.

Cependant, la Ville de Sceaux restant engagée dans le Programme Tiers-Lieux, elle pourra être amenée à passer à nouveau devant le comité d'experts, notamment pour approfondir les sujets évoqués lors du 1^{er} comité sur les outils à disposition de la commune pour favoriser l'engagement citoyen / associatif dans les équipements de la commune (Manufacture textile, FabLab, Sceaux Smart, etc.).

Evolutions discutées ensemble en vue des prochains comités :

- Mise en place de RDV de pré-diagnostic en amont du Comité avec représentant du Consortium : Juliette C. et/ou membre d'un réseau selon le projet.
C'est sur la base de cet échange que la Métropole caractérise le projet :
 - Consolidation d'un TL préexistant,
 - Création d'un TL en lien avec un acteur local,
 - Souhait d'implanter un tiers-lieu sans initiative locale préexistante ➔ avec dans ce cas la nécessité d'inclure des actions dans ce but.
- Demander aux communes d'intégrer dans leur présentation :
 - Structuration de leur propos autour des 5 piliers des tiers-lieux
 - Des photos / visuels du lieu
 - Le modèle économique et de gouvernance envisagé du tiers-lieu (à défaut, la commune devra intégrer dans ses actions financées une AMO de définition de ce modèle économique et de gouvernance).
- Recueil des questions / avis de manière asynchrone (sur un doc partagé) :
 - **En amont du Comité** après réception des dossiers afin également d'aiguiller la commune sur les volets à prioriser dans sa présentation, que la Métropole transmettra aux communes ;
 - **Après le comité** : validation du CR avec possibilité de le compléter les avis de chacun sur le projet présenté
- Date envisagée pour le prochain comité : mercredi 13 septembre après-midi